



Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le - 6 FEV. 2024

ID : 080-218003580-20240130-DEL300120248-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/01/2024

N° 2024 - 8

L'an deux mil vingt quatre, le 30 janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Paul MONGNE, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 22

Présents : 17

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

M. MONGNE Jean-Paul, Mme CHETTAB Carole, M. SANTERRE Jacky, Mme DESTOOP Nathalie, M. TETIER Pascal, Mme TRAULET Delphine, M. DUHAMEL Patrice, Mme LAPORTE Martine, Mme NORMAND Edith, Mme CARON Monique, M. ROIX Samuel, Mme DACHEUX Dominique, Mme COURTAUD Nicole, Mme SIRE Guislaine, M. DUBOIS Christian, M. CARETTE Christian, M. BUCHON Gérard

Procuration(s) :

M. THOREL Michel donne pouvoir à M. SANTERRE Jacky, M. GROSJEAN Didier donne pouvoir à Mme DACHEUX Dominique, Mme DEPOILLY Kandice donne pouvoir à Mme CARON Monique, Mme BONAY Catherine donne pouvoir à Mme CHETTAB Carole

Etai(ent) absent(s) :

M. GROSJEAN Thierry

Etai(ent) excusé(s) :

M. THOREL Michel, Mme BONAY Catherine, Mme DEPOILLY Kandice, M. GROSJEAN Didier

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme CARON Monique

Date de convocation
23/01/2024

Date d'affichage
06/02/2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././...

et publication du :

./././...

OBJET : Effacement de la dette - Budget Principal

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'aux vues des décisions prises par le Tribunal, Monsieur le Trésorier demande l'effacement des dettes suivantes : loyers, charges locatives et tickets de restauration scolaire.

Les titres concernés sont :

n° 199 - 293 / 2020

n° 254 - 393 - 513 - 777 - 787 / 2021

n° 134 - 233 - 389 - 446 - 796 - 851 - 920 - 1037 - 1130 - 6 - 17 - 118 - 175 - 364 - 466 - 568 / 2022.

n° 45 - 125 - 637 / 2023

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** l'effacement de dettes à hauteur de **2377,72€** pour les titres
n° 199 - 293 / 2020

n° 254 - 393 - 513 - 777 - 787 / 2021

Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le - 6 FEV. 2024

ID : 080-218003580-20240130-DEL300120248-DE



n° 134 - 233 - 389 - 446 - 796 - 851 - 920 - 1037 - 1130 - 6 - 17 - 118 - 175 -
364 - 466 - 568 / 2022.

n° 45 - 125 - 637 / 2023

- **INSCRIT** les crédits au Budget Primitif 2024 Ville.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Jean-Paul MONGNE

